



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 428-2025

Résolution 25-10-236

**ADOPTION DE RÈGLEMENT — RÈGLEMENT 428-2025 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 418-2024 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES
FOSSES SEPTIQUES 2025**

Considérant que le conseil souhaite augmenter le nombre de demandes admissibles à l'aide financière pour l'année 2025;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 428-2025 modifiant le règlement 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 2^e jour du mois d'octobre 2025

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce deuxième (2^e) jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière